

LA METROPOLE DE LYON : une certaine légèreté dans l'attribution de subventions ?



Le 19 septembre 2016, le Conseil métropolitain a voté une subvention de **165 000 €** pour une durée de trois ans dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Ville de RABAT au Maroc. La convention 2017-2019 porte sur quatre points : les transports publics et déplacements, le développement économique, le changement climatique, l'éclairage public.

Dans le bilan de la précédente coopération 2013-2016 qui s'élevait à 159 300 €, on peut lire : « *Compte-tenu du contexte politique de la Ville de Rabat de 2013 à 2016, et des élections municipales au 4 septembre 2015, **il a été assez difficile de réaliser le programme de travail prévisionnel.** Une des thématiques phares était le plan communal de développement. Celui-ci n'a pas pu être mis en œuvre **faute d'avoir un interlocuteur** en charge du dossier à la Ville de Rabat ». « Cette coopération a donc **un bilan très faible sur les trois dernières années** ».*

Malgré cet échec reconnu, il est étonnamment proposé aux élus de poursuivre la coopération avec la Ville de Rabat et de valider une nouvelle convention avec des objectifs aussi flous que la précédente.

CANOL estime que les conseillers métropolitains n'ont pas été suffisamment informés comme la législation l'exige et a demandé au tribunal administratif l'annulation de cette délibération.

Des **centaines de millions d'euros** sont distribuées annuellement par nos quatre grandes collectivités locales par l'intermédiaire de milliers de subventions votées. Combien de dossiers sont vraiment analysés et suivis ? Si certaines subventions peuvent être utiles, de nombreuses méritent un contrôle bien plus sévère que ce qui est fait actuellement. **Les contribuables sont en droit de l'exiger.**

Charles Rossi

Merci de relayer ce message.

Pour plus d'informations, consultez <http://canol.fr> et <http://www.facebook.com>

[Soutenir notre association](#)